

« PRET D'HONNEUR » INITIATIVE SOMME

QUI PEUT EN BENEFCIER ?

- Tout créateur ou repreneur d'entreprise pour une première installation dans un département de la Somme et au plus d'en leur première année d'activité.
- Sont éligibles prioritairement les activités industrielles, artisanales et de services aux entreprises

POUR QUEL FINANCEMENT ?

- Le prêt d'honneur assure le bouclage du plan de financement en complément des apports personnels du créateur et des financements bancaires.

QUEL EST SON MONTANT ?

- Il s'agit d'un **prêt sans intérêt** plafonné à 8 000 €, remboursable sur une durée maximale 48 mois.

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

- Ce prêt est sans intérêt et sans garantie
- La durée maximum est de 48 mois
- Les remboursements s'effectuent par mensualités constantes
- Une démarche d'accompagnement avant et après la création

COMMENT L'OBTENIR ?

Le technicien de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat responsable de votre secteur, assurera le montage de votre dossier.

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER

- ✓ Présentation du ou des créateurs (CV)
- ✓ Présentation de l'entreprise (activité, forme juridique, localisation,...)
- ✓ Activité (produit ou service proposé, clientèle visée, fournisseurs, concurrence,...)
- ✓ Liste chiffrée des investissements (matériel, locaux d'activité,.....)
- ✓ Effectif de l'entreprise
- ✓ Dossier financier : plan de financement, calcul de prix de revient, BFR, compte de résultat prévisionnel,....)

PIECES A JOINDRE

- ✓ Carte d'identité
- ✓ Copie de diplôme (s)
- ✓ Attestation de suivi du Stage de Préparation à l'Installation de la Chambre de Métiers de la Somme
- ✓ Copie de la carte d'inscription au Pôle emploi (éventuellement)
- ✓ Copie du courrier de démission (éventuellement)
- ✓ Dans le cas d'une société : projet de statuts
- ✓ Contrat de bail ou attestation de propriété
- ✓ Devis relatif (s) aux investissements
- ✓ En cas de reprise d'entreprise : bilan, compte de résultat des trois exercices précédents
- ✓ Pour les activités déjà démarrées : situation comptable intermédiaire
- ✓ Accord de financement bancaire *
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire personnel et professionnel *
- ✓ Justificatif de votre immatriculation *
- ✓ Devis du comptable relatif au suivi de gestion *
- ✓ Demande écrite de sollicitation du prêt d'honneur
- ✓ Justificatif de domicile

- *Ces documents peuvent être communiqués après l'étude du dossier par la commission d'attribution*